CERTIFICATION

Annexe de gestion administrative de la certification NF :

Robinetterie-Fontainerie Hydraulique

N° d'identification : NF197
N° de révision : 08
Date de mise en application : 25/07/2022

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
ORGANISME CERTIFICATEUR MANDATÉ PAR AFNOR CERTIFICATION
84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. (33) 01 64 68 82 82 – www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA-ANTIPOLIS

Table des matières

Partie 1 Obtenir la certification 3
1.1 Dépôt d'une première demande d'admission 3
1.1.1 Présentation du dossier de demande 3
1.1.2 Revue administrative et technique de la demande 3
1.1.3 Modalités de l'évaluation 4
1.1.4 Revue de l'évaluation et décision 4
1.2 Demande d'admission complémentaire 4
1.3 Demande d'extension 5
1.4 Demande de maintien 5
Partie 2 Faire vivre la certification : les modalités de suivi 6
2.1 Modalités de contrôles du suivi 6
2.2 Revue de l'évaluation et décision 6
Partie 3 Dossiers de certification 8
3.1 Cas d'une première demande d'admission 9
3.2 Cas d'une demande d'admission complémentaire 9
3.3 Cas d'une demande d'extension 9
3.4 Cas d'une demande de maintien 10
3.5 Cas d'une nouvelle demande d'admission suite à une sanction de retrait du droit d'usage de la marque NF 10
3.6 Cas d'une demande de suspension du droit d'usage de la marque NF 10
3.7 Cas d'une demande d'abandon du droit d'usage de la marque NF 10
Partie 4 Les tarifs 30
4.1 Prestations afférentes à la certification NF 30
4.2 Recouvrement des prestations 31
4.3 Les tarifs 31

Partie 1
Obtenir la certification

1.1 Dépôt d'une première demande d'admission

1.1.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3 du présent document.

Dans le cas où le produit provient d'une unité de fabrication en dehors de l'Espace Economique Européen, le demandeur/titulaire doit établir un mandat précisant les fonctions incombant au mandataire (modèle en partie 3 du présent document) qui doit être co-signé par le demandeur/titulaire et son mandataire.

A réception de la demande, le processus suivant est engagé :

- revue administrative et technique de la demande ;
- mise en œuvre de l'évaluation (audits et essais) ;
- revue de l'évaluation ;
- décision.

1.1.2 REVUE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE LA DEMANDE

A réception du dossier de demande, le CSTB vérifie que :

- toutes les pièces demandées dans le dossier de demande sont jointes ;
- les éléments contenus dans le dossier technique respectent les exigences du référentiel de certification.

La demande n'est recevable que si :

- la lettre de demande est complétée, signée et, le cas échéant, accompagnée du devis signé ;
- le demandeur maîtrise et assume la responsabilité des étapes suivantes : conception, fabrication, assemblage, contrôle qualité, marquage, conditionnement ainsi que la mise sur le marché ;
- tout aspect non effectué par le demandeur fait l'objet d'un contrat définissant les responsabilités respectives avec son prestataire (modèle en partie 3 du présent document). Le demandeur reste responsable de l'ensemble des opérations et de leur cohérence ;
- le demandeur appartenant à un groupe peut confier une ou plusieurs étapes à une autre entité du groupe. Le demandeur reste responsable de l'ensemble des opérations et de leur cohérence ;
- les produits objets de la demande respectent les normes de références et les spécifications techniques fixées dans la partie 2 du référentiel de certification ;
- les produits objet de la demande sont fabriqués au moyen de techniques de série ;
- les contrôles et essais concernant les produits objets de la demande, prévus dans le référentiel de certification et dans l'annexe de gestion technique de la certification NF197, sont mis en place ;
- l'ensemble des documents demandés est joint à la demande, notamment les éléments contractuels de la relation demandeur/mandataire et demandeur/distributeur le cas échéant.

Le CSTB s'assure également de disposer de tous les moyens pour répondre à la demande et peut être amené à demander les compléments d'information nécessaires à la recevabilité du dossier lorsque celui-ci est incomplet.

Dès que la demande est recevable, le CSTB organise l'évaluation et informe le demandeur des modalités d'organisation (auditeur, durée d'audit, sites audités, laboratoires, produits prélevés, etc.).

1.1.3 MODALITES DE L'EVALUATION

Les contrôles exercés dans le cadre de la marque NF sont en général de deux types :

- les audits réalisés sur l'unité de fabrication ;
- les essais sur les produits.

1.1.4 REVUE DE L'EVALUATION ET DECISION

Le CSTB évalue les rapports d'essais et d'audits établis et adressés au demandeur (revue d'évaluation).

Les rapports sont accompagnés, le cas échéant, de fiches d'écarts, avec demande dans un délai prescrit de proposition d'action corrective par le demandeur.

Dans certains cas, le CSTB peut, dès analyse des rapports, demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le demandeur doit présenter, pour chaque écart, les actions mises en place ou envisagées avec un délai de mise en application pertinent au regard de l'écart constaté. Les personnes responsables des actions à mettre en place doivent aussi être indiquées.

Le CSTB analyse la pertinence de la réponse et peut demander la réalisation d'un contrôle complémentaire pour vérifier la mise en place d'actions correctives (audit complet ou partiel et/ou essais/vérification documentaire).

Le CSTB présente éventuellement, pour avis, au Comité Particulier, une synthèse de l'ensemble des résultats d'évaluation de façon anonyme.

Sur la base des résultats de l'ensemble de l'évaluation, le CSTB prend l'une des décisions suivantes :

- accord de certification, avec ou sans observations ;
- refus de certification, en motivant le refus.

En cas de décision positive de certification, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF et le CSTB adresse le certificat NF au demandeur qui devient à cette occasion titulaire du droit d'usage de la marque NF.

Le certificat NF est sans durée de validité.

Le demandeur peut contester la décision prise en adressant une demande conformément aux Règles Générales de la marque NF. Il a la possibilité de présenter formellement sa position.

L'attribution du droit d'usage ne saurait en aucun cas substituer la responsabilité du CSTB à celle qui incombe légalement à l'entreprise titulaire du droit d'usage de la marque NF.

Le titulaire peut alors communiquer sur sa certification conformément aux modalités définies en partie 2 du référentiel de certification.

1.2 Demande d'admission complémentaire

Les étapes décrites dans le paragraphe 1.1 précédent sont applicables.

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3 du présent document (paragraphe 3.2).

1.3 Demande d'extension

Les étapes décrites dans le paragraphe 1.1 précédent sont applicables.

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3 du présent document (paragraphe 3.3).

1.4 Demande de maintien

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3 du présent document (paragraphe 3.4).

Dans le cadre d'une distribution sous d'autres marques commerciales, il est admis d'apporter aux produits concernés certains aménagements de présentation n'ayant aucune incidence d'ordre fonctionnel. Le titulaire doit alors préciser dans sa demande de maintien la liste des modifications apportées aux produits en question.

Le CSTB s'assure alors que ces aménagements n'ont aucune incidence d'ordre fonctionnel.

Le Comité Particulier est informé des décisions de maintien de droit d'usage notifiées par le CSTB.

La société distributrice des produits certifiés doit fournir au CSTB tous les documents commerciaux (catalogues, plaquettes, sites internet, etc.) qui font référence à ces produits et ce pour chaque nouvelle version de ces documents.

Des contrôles dans le commerce (négoces, GSB, etc …des produits objet d'une demande de maintien de droit d'usage peuvent être effectués par le CSTB.

Partie 2
Faire vivre la certification : les modalités de suivi

Pendant toute la durée de la certification, le titulaire doit :

- respecter les exigences et les modalités de marquage décrites dans la partie 2 du référentiel de certification ;
- mettre à jour son dossier de certification en utilisant les modèles fournis en partie 3 du présent document;
- informer systématiquement le CSTB de tout changement d'une des caractéristiques du produit certifié, et/ou de son organisation susceptible d'avoir une incidence sur la certification.

En outre, le CSTB se réserve le droit de faire effectuer tout contrôle (visites, essais, vérifications….) qu'il estime nécessaire suite :

- à une modification concernant le produit certifié ou l'organisation qualité des entités de fabrication (usine de fabrication, ateliers de fabrication, usine des sous-contractants…) ;
- à des réclamations, contestations, litiges, etc, … dont il aurait connaissance et relatifs à l'usage de la marque NF ;
- des contrôles peuvent (y compris prélèvement) être effectués dans le commerce.

En cas de litiges avec des utilisateurs, les contrôles peuvent comporter des prélèvements ou des essais sur les lieux d'utilisation (dans ce cas, le titulaire est invité à se faire représenter pour y assister).

2.1 Modalités de contrôles du suivi

Le suivi des produits certifiés comprend des audits de suivi de l'unité de fabrication et des essais sur les produits.

Il comporte également la surveillance de l'utilisation de la marque et des logos sur les produits, emballages et tout support de communication.

Les modalités de suivi (audits et essais) sont fonction :

- de la certification ISO 9001 ou non du titulaire, conformément à la partie 2 du référentiel de certification ;
- des décisions prises suite aux contrôles (audits et essais) précédents.

Avant d'engager le processus de suivi, le CSTB réalise une revue administrative et technique du dossier de certification afin de s'assurer qu'aucune modification impactant cette dernière n'est à prendre en considération.

2.2 Revue de l'évaluation et décision

Le CSTB évalue les rapports d'essais et d'audits établis et adressés au titulaire (revue d'évaluation).

Les rapports sont accompagnés, le cas échéant, de fiches d'écarts, avec demande dans un délai prescrit de proposition d'action corrective par le titulaire.

Dans certains cas, le CSTB peut, dès analyse des rapports, demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le titulaire doit présenter, pour chaque écart, les actions mises en place ou envisagées avec un délai de mise en application pertinent au regard de l'écart constaté. Les personnes responsables des actions à mettre en place doivent aussi être indiquées.

Le CSTB analyse la pertinence de la réponse et peut demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le CSTB présente éventuellement, pour avis, au Comité Particulier, une synthèse de l'ensemble des résultats d'évaluation de façon anonyme et les conclusions des évaluations.

En fonction des résultats de l'ensemble des contrôles, le CSTB conclut sur l'évaluation et notifie la conclusion au titulaire, qui peut être :

- décision de renouvellement du certificat, ou
- décision de sanction conformément aux Règles Générales de la marque NF.

Lorsqu'il y a sanction, celle-ci est exécutoire à dater de sa notification. Le choix de sanction dépend du degré de gravité de l'écart constaté. Les notifications de sanction touchant au droit d'usage sont signées par la Direction du CSTB.

Les frais liés aux contrôles complémentaires, occasionnés par les sanctions ou après analyse des rapports, sont à la charge du titulaire.

Les titulaires et leurs distributeurs bénéficiaires d'un maintien de droit d'usage, sont responsables chacun en ce qui les concerne du droit d'usage de la marque NF relatif au produit considéré et s'engagent à appliquer les mesures qui découlent des sanctions prises conformément au référentiel de certification.

Toute suspension ou tout retrait du droit d'usage de la marque NF entraîne l'interdiction d'utiliser la marque NF et d'y faire référence. Cette obligation vaut non seulement pour le titulaire mais aussi pour l'ensemble du réseau commercial de sa société ainsi que pour les négociants appelés à distribuer ses produits.

Toute la documentation (documents techniques et commerciaux, étiquettes, affiches, publicité, sites Internet etc.) ne doit plus faire état de la marque NF pour le produit objet d'une suspension ou d'un retrait (erratum et/ou retirage).

Le titulaire peut contester la décision prise en adressant une demande conformément aux Règles Générales de la marque NF. Il a la possibilité de présenter formellement sa position.

Partie 3
Dossiers de certification

La demande de droit d'usage doit être établie par le demandeur/titulaire en un exemplaire selon les cas et modèles définis ci-après. Cette demande est à formuler en **1 original sur papier à en-tête du demandeur en langue française ou anglaise** et l'ensemble est à adresser au CSTB.

Dans le cas où le produit provient d'une unité de fabrication située en dehors de l'Espace Économique Européen, le demandeur désigne un mandataire dans l'Espace Économique Européen qui cosigne la demande.

Une demande concernant un produit qui bénéficie d'une marque de conformité étrangère ou d'un certificat d'essais émis par un laboratoire étranger est traitée en tenant compte des accords de reconnaissance existants, conformément aux Règles Générales de la marque NF.

Note : Les versions électroniques des modèles de lettres et fiches peuvent être obtenues auprès du CSTB.

Le demandeur établit un dossier dont le contenu est constitué des éléments décrits dans le tableau ci-dessous en fonction du type de demande.

	Admission	Admission complémentaire ou extension	Maintien de droit d'usage
Lettre de demande et d'engagement	Lettre type 1A ou 1B	Lettre type 2A ou 2B	Lettre type 3A et 3B
Fiche type de renseignements généraux	Fiche-type 1	Si modification par rapport au dossier d'admission Fiche-type 1	Fiche-type 1
Contrat Mandataire	Si concerné Fiche-type 2	Si concerné Fiche type 2	
Contrat Prestataire	Si concerné Fiche-type 3	Si concerné Fiche type 3	
Organigramme de la structure industrielle	Fiche-type 4	Si modification Fiche-type 4	
Fiche produit	Fiche-type 5	Si concerné Fiche-type 5	Uniquement pour les modifications apportées
Description du laboratoire	Fiche-type 6	Si modification Fiche-type 6	
Documentation commerciale	OUI	Si concerné	OUI
DoP	Si concerné	Si concerné	
ACS	Si concerné	Si concerné	

3.1 Cas d'une première demande d'admission

Le demandeur établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 1A ;
- **si mandataire**, une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 1B ;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type 1 ;
- si concerné, une fiche de mandat selon la fiche-type 2 ;
- si concerné, une fiche de contrat selon la fiche-type 3 ;
- un organigramme de la structure industrielle selon la fiche-type 4;
- une fiche technique par produit selon la fiche-type 5 :
  - un plan d'ensemble avec nomenclature par produit ou par gamme de produits,
  - si concerné, l'**A**ttestation de **C**onformité **S**anitaire (ACS),
  - documentation technique et commerciale,
  - ….
- une description du laboratoire selon la fiche-type 6.

3.2 Cas d'une demande d'admission complémentaire

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 2A ;
- **si mandataire**, une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 2B ;
- si modification, une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type 1 ;
- si concerné, une fiche de mandat selon la fiche-type 2 ;
- si concerné, une fiche de contrat selon la fiche-type 3 ;
- si modification, un organigramme de la structure industrielle selon la fiche-type 4;
- une fiche technique par produit selon la fiche-type 5 :
  - un plan d'ensemble avec nomenclature par produit ou par gamme de produits,
  - si concerné, l'**A**ttestation de **C**onformité **S**anitaire (ACS),
  - documentation technique et commerciale,
  - ….
- si modification, une description du laboratoire selon la fiche-type 6.

3.3 Cas d'une demande d'extension

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 2A ;
- **si mandataire**, une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 2B ;
- si concerné, une fiche de mandat selon la fiche-type 2 ;
- si concerné, une fiche de contrat selon la fiche-type 3 ;
- si modification, un organigramme de la structure industrielle selon la fiche-type 4;

- une fiche technique par produit selon la fiche-type 5 :
  - un plan d'ensemble avec nomenclature par produit ou par gamme de produits,
  - si concerné, l'**A**ttestation de **C**onformité **S**anitaire (ACS),
  - documentation technique et commerciale,
  - ….
- si modification, une description du laboratoire selon la fiche-type 6.

3.4 Cas d'une demande de maintien

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du titulaire selon la lettre-type 3A ;
- une fiche d'engagement du distributeur (visa) sur papier à en-tête de sa Société, selon la lettre-type 3B ;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur du maintien de droit d'usage selon la fiche-type 1.

3.5 Cas d'une nouvelle demande d'admission suite à une sanction de retrait du droit d'usage de la marque NF

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 1A ;
- **si mandataire**, une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 1B ;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type 1 ;
- une fiche technique par produit selon la fiche-type 5 ;
- les éléments spécifiques à fournir dans le cadre d'une nouvelle demande d'admission par tout demandeur dont le droit d'usage a été retiré suite à une sanction selon la fiche-type 7.

3.6 Cas d'une demande de suspension du droit d'usage de la marque NF

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de suspension selon la lettre-type 4A ;

si mandataire, une lettre de suspension selon la lettre-type 4B.

3.7 Cas d'une demande d'abandon du droit d'usage de la marque NF

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre d'abandon selon la lettre-type 5A ;
- **si mandataire**, une lettre d'abandon selon la lettre-type 5B.

LETTRE-TYPE 1A

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF
POUR TOUT DEMANDEUR SITUE DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84, avenue Jean Jaurès
Champs-sur-Marne
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2 (France)

Objet : Demande d'admission du droit d'usage de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF :

- pour le produit/la gamme de produits suivant :…… (liste détaillée du produit/gamme de produits ou préciser « suivant liste jointe à la présente demande ») ;
- fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante : …… (raison sociale, adresse) ;
- et pour la dénomination commerciale suivante :…… (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique, qui peut être en liste jointe à la présente demande).

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature du représentant
légal du demandeur/titulaire

LETTRE-TYPE 1B

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR TOUT DEMANDEUR SITUE HORS DE l'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84, avenue Jean Jaurès
Champs-sur-Marne
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2 (France)

Objet : Demande d'admission du droit d'usage de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique (avec mandataire)

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF :

- pour le produit/la gamme de produits suivant :…… (liste détaillée du produit/gamme de produits ou préciser « suivant liste jointe à la présente demande ») ;
- fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante : …… (raison sociale, adresse) ;
- et pour la dénomination commerciale suivante :…… (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique, qui peut être en liste jointe à la présente demande).

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique.

J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique.

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature du représentant du représentant légal du demandeur/titulaire précédées de la mention manuscrite « Bon pour représentation »	**Date et signature du représentant dans l'Espace Economique Européen précédées de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de la représentation »**

LETTRE-TYPE 2A

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE OU D'EXTENSION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF
POUR TOUT DEMANDEUR SITUE DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
77447 Marne La Vallée Cedex 2 (France)

Objet : Demande d'admission complémentaire ou d'extension du droit d'usage de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique pour le(s) produit(s) de ma fabrication identifié(s) ci-dessous :

- désignation du ou des produit(s) : exemple Poteaux d'incendie, Robinets vannes, …
- unité de fabrication :
- droit d'usage accordé le (date) et portant le numéro :

j'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF pour le produit/gamme de produits de ma fabrication suivant (e) :

- liste détaillée du produit/gamme de produits : …
- référence commerciale spécifique : …

(Ces informations peuvent faire l'objet d'une liste jointe à la présente demande)

Dans le cadre d'une demande d'extension, fournir les informations ci-dessous :

Ce produit dérive du produit/gamme de produits certifié(s) par les modifications suivantes : <exposé des modifications>.

Ce produit/gamme de produits en demande d'extension remplacera le produit certifié mentionné ci-dessus :
NON (1)
OUI (1)

Je déclare que le produit/gamme de produits faisant l'objet de la présente demande est, pour les autres caractéristiques, strictement conforme au produit/gamme de produits déjà certifié(s) et fabriqué(s) dans les mêmes conditions.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature du représentant légal du titulaire

(1) Rayer la mention inutile

LETTRE-TYPE 2B

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE OU D'EXTENSION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR TOUT DEMANDEUR SITUE HORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84, avenue Jean Jaurès
Champs-sur-Marne
77447 Marne-La-Vallée Cedex 2 (France)

Objet : Demande d'admission complémentaire ou d'extension du droit d'usage de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique (avec mandataire)

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique pour le(s) produit(s) de ma fabrication identifié(s) ci-dessous l:

- désignation du ou des produit(s) : *exemples Poteaux d'incendie, Robinets vannes, …*
- unité de fabrication :
- droit d'usage accordé le (date) et portant le numéro : *numéro du certificat en vigueur*

j'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF pour le produit/gamme de produits de ma fabrication suivant :

- liste détaillée du produit/gamme de produits :….
- référence commerciale spécifique :…

(Ces informations peuvent faire l'objet d'une liste jointe à la présente demande)

Dans le cadre d'une demande d'extension, fournir les informations ci-dessous :
Ce produit dérive du produit/gamme de produits certifié(s) par les modifications suivantes : <exposé des modifications>.
Ce produit/gamme de produits en demande d'extension remplacera le produit certifié mentionné ci-dessus :
NON (1)
OUI (1)
Je déclare que le produit/gamme de produits faisant l'objet de la présente demande est, pour les autres caractéristiques, strictement conforme au produit/gamme de produits déjà certifié(s) et fabriqué(s) dans les mêmes conditions.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique.

J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique.

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

…/…

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature du représentant légal du titulaire	**Date et signature du représentant dans l'Espace Economique Européen**

(1) Rayer la mention inutile

LETTRE-TYPE 3A

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MAINTIEN DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
77447 Marne La Vallée Cedex 2 (France)

Objet : Demande de maintien du droit d'usage de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le maintien du droit d'usage de la marque NF sur des produits qui ne diffèrent de ceux admis à la marque que par leurs marques commerciales et/ou leurs références commerciales spécifiques qui y sont apposées et éventuellement par des aménagements qui ne modifient en rien leurs caractéristiques certifiées.

Identification des produits admis à la marque NF		Marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique demandée par le distributeur
N° de certificat	Désignation et référence du produit du titulaire	

La société qui va distribuer ces produits (distributeur) sous la marque commerciale <nouvelle marque commerciale demandée> a les coordonnées suivantes :

Nom : .....

Adresse : .....

Je m'engage à fournir au distributeur ci-dessus désigné, le référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique et en particulier les dispositions de marquage fixées au § 2.5 du référentiel de certification.

Je m'engage à informer immédiatement le CSTB de toute modification apportée dans la distribution de ces produits et en particulier toute cessation d'approvisionnement du distributeur ci-dessus désigné.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique.

J'autorise le CSTB à informer le distributeur ci-dessus désigné, des sanctions prises conformément au référentiel de certification de la marque NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique, se rapportant aux produits certifiés objets de la présente.

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de la fiche d'engagement du distributeur <nom de la Société> à ne distribuer sous la marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique que les produits certifiés que je lui livre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature du représentant légal du titulaire, demandeur du maintien

LETTRE-TYPE 3B

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FICHE D'ENGAGEMENT (VISA) DU DISTRIBUTEUR

(à établir sur papier à en-tête du distributeur)

Je soussigné .....

agissant en qualité de : (*Gérant, Président, Directeur Général, …)*

dont le siège est situé : .....

n° de SIRET :.....

m'engage par la présente :

- à n'effectuer aucune modification d'ordre technique affectant notamment la nature et/ou les caractéristiques de fonctionnement des produits certifiés ci-dessous désignés :

Identification des produits admis à la marque NF		Marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique demandée par le distributeur
N° de certificat	Désignation et référence du produit du titulaire	

- à ne pas apporter d'aménagements susceptibles de modifier les caractéristiques certifiées des produits fabriqués par la société <titulaire> tels que <détail des aménagements>. Toute modification ultérieure doit être au préalable notifiée au CSTB pour accord, celle-ci devant être par ailleurs convenue avec le titulaire ;
- à ne modifier les marques commerciales et/ou références commerciales spécifiques visées ci-dessus qu'en accord avec le titulaire du droit d'usage de la marque NF et après avoir au préalable avisé le CSTB par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- à ne distribuer<sous les marques commerciales> et/ou <références commerciales> spécifiques visées ci-dessus que les produits livrés par la société <titulaire> ;
- à ne procéder à aucune modification du marquage sur les produits conformément aux dispositions du référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique ;
- à prêter au CSTB mon concours pour toute vérification se rapportant aux produits objets de la présente ainsi qu'à leur commercialisation et à lui communiquer toute documentation faisant référence à ces mêmes produits ;
- à appliquer les mesures qui découlent des sanctions prises conformément au référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique ;
- à verser le montant des frais prévus par les tarifs de la marque NF et à effectuer tous paiements ultérieurs qui me seront réclamés en conformité avec le référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique ;
- à informer le titulaire de toute réclamation reçue relative aux produits certifiés.

Je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF197 - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature du représentant légal du distributeur, bénéficiaire du maintien

LETTRE-TYPE 4A

MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

DEMANDE D'ABANDON DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR TOUT DEMANDEUR SITUE DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84 avenue Jean Jaurès
CHAMPS-SUR-MARNE
77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2 (France)

Objet : MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE
Demande d'abandon du droit d'usage de la marque NF

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique, j'ai l'honneur de demander l'abandon du droit d'usage de la marque NF pour le(s) produit(s) de ma fabrication identifié(s) sous les références suivantes :

- désignation du(des) produit(s) :
- unité de fabrication : (raison sociale, adresse) :
- marque commerciale :
- référence commerciale :
- date d'admission à la marque NF197 ou n° du certificat

pour les raisons suivantes :

La date prévue pour l'arrêt de la fabrication est le :

Les stocks de ces produits marqués NF sont les suivants :

Le délai prévisionnel d'écoulement de ceux-ci est de :

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Date et signature du représentant légal du titulaire

LETTRE-TYPE 4B

MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

DEMANDE D'ABANDON DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR TOUT DEMANDEUR SITUE HORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84 avenue Jean Jaurès
CHAMPS-SUR-MARNE
77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2 (France)

Objet : MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE
Demande d'abandon du droit d'usage de la marque NF (avec mandataire)

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF - Robinetterie-Fontainerie Hydraulique, j'ai l'honneur de demander l'abandon du droit d'usage de la marque NF pour le(s) produit(s) de ma fabrication identifié(s) sous les références suivantes :

- désignation du(des) produit(s) :
- unité de fabrication : (raison sociale, adresse) :
- marque commerciale :
- référence commerciale :
- date d'admission à la marque NF197 ou n° du certificat

pour les raisons suivantes :

La date prévue pour l'arrêt de la fabrication est le :

Les stocks de ces produits marqués NF sont les suivants :

Le délai prévisionnel d'écoulement de ceux-ci est de :

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Date et signature du représentant légal du titulaire	**Date et signature du représentant dans l'Espace Economique Européen**

LETTRE-TYPE 5A

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

DEMANDE DE SUSPENSION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR TOUT DEMANDEUR SITUE DANS L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84 avenue Jean Jaurès
CHAMPS-SUR-MARNE
77447 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2 (France)

Objet : MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE
Demande de suspension du droit d'usage de la marque NF

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique, j'ai l'honneur de demander la suspension du droit d'usage de la marque NF pour le(s) produit(s) de ma fabrication identifié(s) sous les références suivantes :

- désignation du(des) produit(s) :
- unité de fabrication : (raison sociale, adresse) :
- marque commerciale :
- référence commerciale :
- date d'admission à la marque NF197 ou n° du certificat

pour les raisons suivantes :

pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable une seule fois.

La date prévue pour l'arrêt de la fabrication est le :

Les stocks de ces produits marqués NF sont les suivants :

Le délai prévisionnel d'écoulement de ceux-ci est de :

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Date et signature du représentant légal du titulaire

LETTRE-TYPE 5B

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

DEMANDE DE SUSPENSION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF POUR TOUT DEMANDEUR SITUE HORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

CSTB
Direction de l'Eau - Division ESB
A l'attention de Mme. Françoise MARQUISE
84 avenue Jean Jaurès
CHAMPS-SUR-MARNE
77447 MARNE LA VALLEE CEDEX 2 (France)

Objet : MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE
Demande de suspension du droit d'usage de la marque NF (avec mandataire)

Monsieur,

En tant que titulaire de la marque NF – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique, j'ai l'honneur de demander la suspension du droit d'usage de la marque NF pour le(s) produit(s) de ma fabrication identifié(s) sous les références suivantes :

- désignation du(des) produit(s) :
- unité de fabrication : (raison sociale, adresse) :
- marque commerciale :
- référence commerciale :
- date d'admission à la marque NF197 ou n° du certificat

pour les raisons suivantes :

pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable une seule fois.

La date prévue pour l'arrêt de la fabrication est le :

Les stocks de ces produits marqués NF sont les suivants :

Le délai prévisionnel d'écoulement de ceux-ci est de :

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Date et signature du représentant légal du titulaire	**Date et signature du représentant dans l'Espace Economique Européen**

FICHE-TYPE 1

MARQUE NF197 – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DEMANDEUR ou DISTRIBUTEUR (en cas de maintien de droit d'usage) **:**

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____
- Système de management de la qualité certifié (4) : ❒ ISO 9001

FABRICANT (si différent du demandeur) :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

MANDATAIRE (s'il est demandé) :

- Raison sociale : _____
- Adresse : _____
- Pays : _____
- Téléphone : _____
- N° SIRET (1): _____ Code NAF (1) : _____
- Nom et qualité du représentant légal (2) : _____
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : _____
- Numéro d'identifiant TVA (3) : _____
- Adresse électronique : _____
- Site internet : _____

PRESTATIONS CONSEIL :

Si le CSTB a réalisé une prestation de conseil pour votre société dans les 2 années qui précèdent votre demande d'admission, merci d'indiquer :

- Le libellé de la prestation de conseil :
- Le nom de votre contact au CSTB :

(1) Uniquement pour les entreprises françaises.
(2) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.
(3) Concerne les fabricants européens.
(4) Joindre une copie du certificat.

FICHE-TYPE 2

MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

EXEMPLE DE MANDAT

MANDATAIRE dans l'Espace Economique Européen (pour un demandeur situé hors de l'E. E. E.) :

- Raison sociale :
- Adresse :
- Pays :
- Nom et qualité du représentant légal (1) :
- Nom et qualité du correspondant (si différent) :
- Téléphone : - E-mail :

<u>Identification des fonctions incombant au mandataire à faire figurer dans le mandat entre demandeur/titulaire et mandataire</u>

Demandeur/Titulaire : .....

Mandataire :.....

Exigences minimales devant apparaître dans le mandat :

- missions et responsabilités associées
- aspects financiers
- réclamations
- interlocuteur de l'organisme certificateur

Date du mandat initial :
Dates des modifications : …….. Objet de la modification : ……..
1 –
2 –
3 –

Signature du demandeur/titulaire : Signature du mandataire :

(1) Le représentant légal est la personne juridiquement responsable de l'entreprise.

FICHE-TYPE 3

MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FICHE CONTRAT

Une fiche est prévue pour définir les liens contractuels qui existent entre le demandeur et les différents prestataires auxquels il sous-traite un (des) aspect(s) cités dans le paragraphe 1.1.2 du présent document.
La fiche doit être actualisée lors de toute évolution des contrats et changement de prestataire et transmise au CSTB.
Une fiche doit être établie pour chaque prestataire et pour chacun des aspects définis au paragraphe 1.1.2 du présent document.

Demandeur/Titulaire: .....

Prestataire : .....

Identification de la prestation :

Conception	☐
Production	☐
Service	☐

Exigences minimales devant apparaître dans le contrat :

- l'engagement du prestataire à respecter les exigences des Règles de certification de l'application NF-Robinetterie-Fontainerie Hydraulique qui le concerne,
- les modalités de gestion des réclamations clients par le demandeur/titulaire en lien avec le prestataire,
- les modalités de gestion des réclamations inter-prestataires par le demandeur/titulaire,
- dans le cadre de la conception, le détenteur de la propriété intellectuelle doit être désigné ; il doit informer le demandeur/titulaire de toute évolution des plans de conception,
- l'engagement du prestataire à informer le demandeur/titulaire de toute évolution de son système de management de la qualité et notamment de l'informer des non-conformités détectées lors de contrôles internes ou d'audits externes,
- l'engagement du demandeur/titulaire à être représenté lors des audits d'admission et de suivi de la certification NF.

Numéro du contrat :

DOCUMENTS DEVANT ETRE FOURNIS :

— copie du contrat en langue française ou anglaise;

Date d'élaboration de cette fiche :		
Dates des modifications :	1 –	Objet de la modification :
	2 –	
	3 –	
	…	

FICHE-TYPE 4

MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

LISTE DES INFORMATIONS A FOURNIR :

ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE INDUSTRIELLE

LOGIGRAMME DE LA FABRICATION ET DU SYSTEME QUALITE

- Description des différents postes de fabrication

- Description des plans de contrôle

FICHE-TYPE 5

MARQUE NF – ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

FICHE PRODUIT

Une fiche est prévue pour une famille de produits et pour une usine. La fiche doit être actualisée en cas de demande d'admission complémentaire, de demande d'extension ou de modification du produit. Dans le cas de modification ayant une incidence sur le fonctionnement du produit, seuls les plans correspondants doivent être fournis, en accompagnement de la fiche datée (l'importance de la modification peut être évaluée en relation avec le CSTB).

Demandeur :.....

Unité de fabrication :.....

IDENTIFICATION DES PRODUITS :

Produit 1 : ……..…….. Marque commerciale : ……..…….. Référence commerciale : ……..… Accessoires de manœuvre pour les robinets-vannes en fonte et robinets à papillon: ……...… …….....
Produit 2 : ……..….. Marque commerciale : ……..…… Référence commerciale : ……..…… Accessoires de manœuvre pour les robinets-vannes en fonte et robinets à papillon: …….... ……...……..….
etc …

DOCUMENTS DEVANT ETRE FOURNIS :

- plans d'ensemble, tolérancés et datés ;
- nomenclature des matériaux ;
- copie du dossier de demande d'ACS « accessoire »
- ACS « accessoire »
- documentation technique et commerciale
- Pour les poteaux et bouches d'incendie, fiche de déclaration de performance (DoP)

Date d'élaboration de cette fiche :		
Dates des modifications :	1 – 2 – 3 – …	Objet de la modification :

FICHE-TYPE 6

MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

DESCRIPTION DU LABORATOIRE

Description du laboratoire de contrôle :

- Matériel disponible
- Personnel affecté

FICHE-TYPE 7

MARQUE NF197 - ROBINETTERIE-FONTAINERIE HYDRAULIQUE

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRODUIRE
DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE DEMANDE D'ADMISSION
PAR TOUT DEMANDEUR (INDUSTRIEL, IMPORTATEUR, DISTRIBUTEUR,…)
DONT LE DROIT D'USAGE A ETE RETIRE SUITE A UNE SANCTION

1. Cas d'un acte de pratique commerciale trompeuse en application des articles L 121-2 à L121-5 et suivants du Code de la Consommation et de tromperie en application de l'article L 433-9 du Code de la Consommation (Emission d'une fausse attestation et/ou d'un faux certificat indiquant que des produits sont certifiés par le CSTB alors qu'ils ne le sont pas) Manquement aux engagements en matière de bon usage de la marque de certification

Le demandeur est responsable de définir et réaliser toute action qu'il jugera nécessaire pour remédier durablement aux causes et aux conséquences de ses engagements en matière de bon usage de la marque de certification.

ACTIONS	**A MINIMA, PREUVES A APPORTER PAR LE DEMANDEUR AU CSTB DEMONTRANT SES ACTIONS REALISEES POUR REMEDIER DURABLEMENT AUX CAUSES ET CONSEQUENCES**	**VALIDITE DES PREUVES RECUES**
ACTIONS CURATIVES	• Liste des acteurs avec leurs coordonnées complètes (clients, prospects, contrôleurs techniques…) ayant été destinataires de fausses attestations/faux certificats ; à défaut, la liste des acteurs (clients, prospects, contrôleurs techniques…) ayant été contactés au cours des 24 derniers mois.	□ Liste transmise □ Liste non transmise *Commentaires :*
	• Liste des clients avec leurs coordonnées complètes ayant reçu des produits indûment marqués ou présentés avec la(les) marque(s) de certification ; à défaut la liste des clients au cours des 24 derniers mois.	□ Liste transmise □ Liste non transmise *Commentaires :*
	• Information écrite faite par le responsable du Demandeur informant ces acteurs de la non-validité des fausses attestations/faux certificats dont ils ont été destinataires.	*Le CSTB vérifiera la mise en œuvre de l'action auprès de 5 % des acteurs et, au minimum, auprès de 5 clients et contrôleurs techniques.* □ Information réalisée et corroborée par les acteurs □ Information non réalisée ou partiellement réalisée *Commentaires :*
	• Information écrite faite par le responsable du Demandeur informant les clients de produits indûment marqués ou présentés avec la(les) marque(s) de certification.	*Le CSTB vérifiera la mise en œuvre de l'action auprès de 5 % des clients et, au minimum, auprès de 5 clients* □ Information réalisée corroborée par les acteurs □ Information non réalisée ou partiellement réalisée *Commentaires :*
	• Action menée envers la(les) personne(s) responsable(s) de la formalisation et de la diffusion des fausses attestations/faux certificats et/ou de la livraison de produits indûment marqués.	□ Action pertinente □ Action non pertinente *Commentaires :*

ACTIONS	A MINIMA, PREUVES A APPORTER PAR LE DEMANDEUR AU CSTB DEMONTRANT SES ACTIONS REALISEES POUR REMEDIER DURABLEMENT AUX CAUSES ET CONSEQUENCES	VALIDITE DES PREUVES RECUES
ACTIONS CORRECTIVES	• Preuves d'information/de sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'entreprise aux pratiques commerciales trompeuses (ex : fiche de présence signée, support d'information ...).	□ Preuve(s) pertinente(s) □ Preuve(s) non pertinente(s) *Commentaires :*
	• Dispositions déontologiques.	□ Définies □ Non définies *Commentaires :*
	• Engagement de l'ensemble du personnel de l'entreprise à respecter les dispositions déontologiques (ex : contrat de travail, engagement individuel …).	□ Engagements disponibles □ Engagements non disponibles *Commentaires :*
	• Planification d'audits internes de respect des dispositions déontologiques : * premier audit interne planifié, au plus tard, dans les trois mois à partir de la date de la demande d'admission auprès du CSTB, * audits internes planifiés suivant une fréquence annuelle.	□ Planification conforme □ Planification non conforme *Commentaires :*
	• Lettre d'engagement du responsable de l'entreprise à : * donner accès à l'auditeur du CSTB, pendant une période de deux ans, aux coordonnées de l'ensemble des destinataires des offres pour une interrogation par sondage par le CSTB des pièces reçues ; * accepter la facturation annuelle de deux jours d'audit supplémentaire répartis sur l'année au barème de l'application en vigueur ; Nota : cet audit aura pour objet de vérifier l'efficacité de la mise en œuvre des actions, sur base documentaire et in situ.	□ Lettre d'engagement disponible □ Lettre d'engagement non disponible *Commentaires :*
	• donner accès à l'auditeur du CSTB, pendant une période de deux ans, aux coordonnées complètes l'ensemble des destinataires des offres pour une interrogation par sondage par le CSTB des pièces reçues.	*Le CSTB procédera à des sondages, pendant deux ans à partir de la date de demande d'admission auprès du CSTB, auprès de 5 % des destinataires des offres et, au minimum, auprès de 5 destinataires.*
ACTIONS PREVENTIVES	• Le cas échéant, preuves de déploiement de la charte de déontologie dans les filiales de l'entreprise.	□ preuve(s) pertinente(s) □ preuve(s) non pertinente(s), *Commentaires :*

□ Toutes les actions requises sont disponibles, définies, pertinentes ou conformes. La demande d'admission peut être introduite.
□ Toutes les actions requises ne sont pas disponibles. La recevabilité de la demande d'admission ne peut pas être prononcée.

ANALYSE REALISEE PAR (Nom responsable et/ou gestionnaire d'application) :
DATE : __ /__ /____ VISA :

VALIDATION PAR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL (Nom) :
DATE : __ /__ /____ VISA :

Partie 4
Les tarifs

La présente partie a pour objet de définir le montant des prestations afférentes à la certification NF et de décrire les modalités de recouvrement.

La certification NF comprend les prestations suivantes :

- Inscription à la marque NF;
- Instruction de la demande de certification (ouverture et constitution du dossier général);
- Fonctionnement de l'application de certification (ouverture et constitution des dossiers produits) ;
- Essais ;
- Audits ;
- Prélèvements dans le commerce ;
- Droit d'usage de la marque NF ;
- Contrôles complémentaires ou supplémentaires.

4.1 Prestations afférentes à la certification NF

Nature de la prestation	Définition de la prestation	Conditions générales
Inscription à la marque NF	Participation à la mise en place de la marque NF dont l'élaboration du référentiel de certification.	Cette prestation est réglée par le demandeur lors de la première demande de droit d'usage de la marque NF. Le versement de cette prestation reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.
Ouverture et constitution du dossier général	Prestations comprenant l'examen des dossiers de demande, les relations avec les demandeurs, les laboratoires, les auditeurs, l'évaluation des résultats de contrôles.	Ces prestations sont facturées à réception de la demande. Il s'agit d'un montant forfaitaire. Le versement de ces prestations reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.
Ouverture et constitution des dossiers produits	Prestations de gestion des dossiers des produits certifiés et de leurs titulaires, d'établissement des listes de produits certifiés, d'évaluation des résultats de contrôles.	
Essais	Prestations d'essais des laboratoires.	Les tarifs des laboratoires sont diffusés à la demande. Le versement de ces prestations reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.

Nature de la prestation	Définition de la prestation	Conditions générales
Audit	Prestations comprenant la préparation de l'audit, l'audit lui-même ainsi que le rapport. A ces prestations s'ajoutent les frais de déplacement.	Le versement de ces prestations reste acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF ne serait pas accordé ou reconduit.
Prélèvement dans le commerce	Prestations comprenant la préparation et le prélèvement lui-même.	
Droit d'usage de la marque NF	Ce droit d'usage contribue : - A la défense de la marque NF : dépôt et protection de la marque, conseil juridique, traitement des appels et usages abusifs (prestations de justice); - à la promotion générique de la marque NF ; - au fonctionnement général de la marque NF (gestion des instances de gouvernance de la marque NF, système qualité…).	Le droit d'usage annuel de la marque NF est facturé au titulaire après certification d'un produit. Lorsque la marque NF est accordée au cours de l'année, le montant du droit d'usage est calculé au prorata des mois suivant la décision d'accord du droit d'usage. Le droit d'usage de la marque NF reste acquis même en cas de retrait ou de suspension en cours d'année.
Contrôles complémentaires/ supplémentaires	Prestations entraînées par les contrôles supplémentaires ou essais de vérification complémentaires qui peuvent s'avérer nécessaires à la suite d'insuffisances ou anomalies décelées par les contrôles courants.	Ces prestations sont à la charge du demandeur/titulaire selon les tarifs en vigueur, diffusés à la demande.

4.2 Recouvrement des prestations

Le droit d'inscription et les frais relatifs aux prestations d'instruction et d'audit facturés dans le cadre d'une demande d'admission ou d'extension du droit d'usage de la marque NF sont payables en une seule fois, au moment du dépôt de la demande, en vue de son enregistrement officiel.

Ces frais restent acquis même au cas où le droit d'usage de la marque NF n'est pas accordé ou étendu.

Les frais relatifs aux prestations annuelles de suivi et le droit d'usage de la marque NF sont facturés au cours du premier trimestre de chaque année et restent acquis en cas de non reconduction, de retrait, d'annulation ou de suspension du droit d'usage de la marque NF en cours d'année.

Le demandeur ou le titulaire du droit d'usage de la marque NF doit s'acquitter de tous les frais dans les conditions prescrites. Toute défaillance de sa part fait en effet obstacle à l'exercice par le CSTB, des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent au titre du présent référentiel de certification.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai de un mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, toute sanction prévue dans les Règles Générales de la marque NF peut être prise pour l'ensemble des produits admis du titulaire.

4.3 Les tarifs

Les tarifs font l'objet d'une révision annuelle, sous forme de barème édité par le CSTB. Cette révision fait l'objet d'une information auprès du Comité Particulier.

Le refus par un titulaire de la révision annuelle des tarifs entraîne, de fait, un arrêt volontaire de sa part du droit d'usage de la marque NF pour ses produits certifiés.